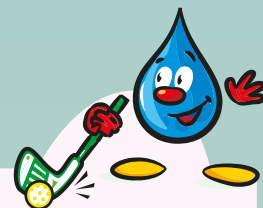


MINI GOLF

NIEDERBRONN-LES-BAINS

Charte de bonne conduite



Les usagers prendront connaissance de la **charte** qui leur sera remise. Un responsable de groupe sera désigné à cet effet. En signant la charte il s'engagera à faire observer les consignes par le groupe pendant toute la durée du parcours. La charte signée sera conservée par le gestionnaire du mini-golf. Un exemplaire sera remis au responsable de groupe.



Le nombre maximal de joueurs est fixé à **4 par pistes**. Dans le cas de familles, l'agent d'accueil pourra décider de laisser le groupe constitué (dans des limites raisonnables) ou de le répartir sur 2 pistes.



Les usagers respecteront les **gestes barrières** tout au long du parcours.



La partie se déroulera impérativement dans l'**ordre chronologique des pistes**.



Chaque joueur disposera de **ses propres club et balle**, qu'il récupérera lui-même auprès de l'agent d'accueil. L'échange de matériel entre joueurs est proscrit.



Les joueurs avanceront à la piste suivante dès que les utilisateurs précédents auront terminé leur jeu.



Les obstacles jaunes sur les pistes ont été volontairement bloqués pour **éviter toute manipulation** par les joueurs.



En fin de partie, chaque joueur rendra son club et sa balle au gestionnaire pour éviter tout contact avec d'autres équipements. Le matériel rendu sera **désinfecté par le gestionnaire**.



La plaquette avec la carte de score sera remise à une personne qui en aura la charge durant toute la partie, puis la déposera à l'issue du jeu au gestionnaire pour désinfection.

PRÉNOM : NOM :

- ☐ déclare avoir pris connaissance de la charte et des conditions de jeu
- ☐ m'engage à respecter et à faire observer aux autres joueurs de la partie les mesures barrières ainsi que les consignes sanitaires mentionnées ci-dessus

Fait le :

Signature :

